

# COMMUNE DE CHAMPAGNE

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15 juin 2020 à 19h00

Le Conseil Municipal s'est réuni le 15 juin 2020 sous la présidence de monsieur Philippe Delaplacette, Maire.

Secrétaire de séance : Stéphanie Benoit

Après approbation du compte-rendu de la séance précédente, l'ordre du jour est abordé.

### **1 – Présentation du personnel communal**

Suite à la mise en place du nouveau Conseil Municipal une présentation de l'ensemble du personnel communal a été faite.

- Myriam Gallay occupe le poste d'agent technique et ATSEM. Elle a en charge le ménage des bâtiments communaux, la surveillance des temps de garderie et de cantine à l'école. Myriam est également ATSEM dans la classe des GS/CP/CE1 le matin.
- Sophie Reborredo occupe le poste d'agent administratif en mairie à mi-temps et agent d'animation à l'école sur les temps de garderie et cantine scolaire.
- Christophe Desfonds occupe le poste d'agent technique sur la commune.
- Sylvie Moulin occupe le poste d'ATSEM pour la classe des TPS/PS/MS. Elle est également présente sur les temps de garderie du matin et du soir.
- Anne-Sophie Damon occupe le poste de secrétaire de mairie à temps-plein.

### **2 – Vote des taux d'imposition 2012**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré du taux d'imposition de chacune des 2 taxes foncières décide, à l'unanimité, pour 2020 de conserver les taux de 2019 :

- 11.88 % pour la taxe foncière sur le bâti
- 71.73 % pour la taxe foncière sur le non bâti

### **3 – Vote du budget primitif 2020**

**Section de fonctionnement** : Dépenses et recettes s'équilibrent à 526 765.86 €

#### Au chapitre des dépenses :

Charges à caractère général : 143 650 €  
Charges de personnel : 196 030 €  
Charges de gestion courante : 89 000 €  
Atténuations de produits : 3 400 €  
Charges financières : 9 000 €  
Charges exceptionnelles : 200 €  
Dépenses imprévues : 15 000 €  
Virement à la section d'investissement : 64 885.86 €  
Amortissements : 5 600 €

#### Au chapitre des recettes :

Produits des services : 10 400 €  
Impôts et taxes : 386 600 €  
Dotations et participations : 27 545 €  
Autres produits de gestion courante : 3 600 €  
Atténuation de charges : 12 000 €  
Excédent reporté : 86 620.86 €

**Section d'investissement** : Dépenses et recettes s'équilibrent à : 1 417 295.39 €

Au chapitre des dépenses :

Déficit reporté : 126 261.53 €

Remboursements d'emprunts : 158 000 €

Dépenses d'équipement : 1 090 755.86 €

Restes à réaliser : 42 278 €

Au chapitre des recettes :

Excédent reporté : 0 €

Dotations et fonds propres : 45 000 €

Subventions : 733 270 €

Emprunt : 400 000 €

Virement de la section de fonctionnement : 64 885.86 €

Report d'affectation : 125 539.53 €

Restes à réaliser : 43 000 €

Amortissements : 5 600 €

Après délibération, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2020 à l'unanimité.

#### **4 – Garanties d'emprunt pour Habitat Dauphinois – logements des Morvillères**

Vu le contrat de prêt n° 100722 signé entre Habitat Dauphinois ci-après l'emprunteur et la caisse des dépôts et consignations,

Vu le contrat de prêt n° 100723 signé entre Habitat Dauphinois ci-après l'emprunteur et la caisse des dépôts et consignations,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accorde sa garantie à hauteur de **30 %** pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de **847 210 €** souscrit par l'emprunteur Habitat Dauphinois auprès de la caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et les charges et conditions du contrat de prêt n° 100722, constitué de 4 lignes de prêt.
- Accorde sa garantie à hauteur de **100 %** pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de **30 000 €** souscrit par l'emprunteur Habitat Dauphinois auprès de la caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et les charges et conditions du contrat de prêt n° 100723, constitué de 1 ligne de prêt.
- La garantie est apportée aux conditions suivantes : la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

#### **5 – Exonération des loyers du Champenois**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en matière d'aide économique, seules la Région et les intercommunalités sont compétentes. La compétence des communes est ainsi strictement limitée à certaines actions indirectes, soit en faveur des commerces lorsque la collectivité agit en qualité de bailleur, soit en faveur des personnes physiques ayant subi des pertes de revenu, au titre de l'action sociale.

Monsieur le Maire propose donc aux conseillers, dans le cadre de la crise sanitaire que nous subissons et afin de maintenir l'activité économique sur le territoire, d'accorder une exonération des loyers du Champenois. En effet, la commune étant bailleur du commerçant, elle peut accorder une exonération de loyer par des remises gracieuses.

Monsieur le Maire propose donc d'accorder des remises gracieuses au commerce multiservices « Le Champenois » et propose **la gratuité des loyers des mois de mars à décembre 2020.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et charge le Maire de procéder aux écritures comptables.

#### **6 – Désignation des représentants de la commune au SDE07**

Vu l'adhésion de la commune de Champagne au Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche (SDE07) depuis de très nombreuses années à la fois pour les compétences obligatoires (électricité) mais aussi facultatives (éclairage public, maîtrise des énergies),  
Vu les statuts modifiés du SDE07 par arrêté préfectoral en date du 9 décembre 2014,

Considérant l'article 6 des dits statuts : **1 délégué pour 3 000 habitants élu** par un collège électoral constitué dans chaque arrondissement et comprenant un électeur par commune intéressée, désigné par leur conseil municipal.

Un représentant titulaire et un représentant suppléant seront désignés par chaque commune « isolée » pour les représenter au sein du collège électoral d'arrondissement.

Monsieur le Maire rappelle donc qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner son représentant qui participera au collège électoral chargé d'élire les délégués au Comité Syndical du SDE07 pour son arrondissement et propose :

- Monsieur **Serge BERTHON** en qualité de délégué titulaire au SDE07
- Monsieur **Yohann PERRIN** en qualité de délégué suppléant au SDE07

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la désignation de Monsieur **Serge BERTHON** en qualité de représentant de la commune de champagne au sein du collège électoral en charge de l'élection des délégués de l'arrondissement au Comité Syndical du SDE07.

#### **7 – Désignation des membres de la commission communale des impôts directs**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite aux élections municipales, Monsieur le Directeur des Services Fiscaux lui a demandé d'établir une liste de contribuables assurant une représentation équitable des personnes imposées à chacune des trois taxes directes locales (liste de 24 noms).

A partir de cette liste, Monsieur le Directeur des services fiscaux procèdera à l'élaboration de la Commission communale des impôts directs en choisissant six commissaires titulaires et six commissaires suppléants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose :

##### Commissaires titulaires :

OSTERNAUD Lionel  
CELLARD Philippe  
DELAPLACETTE Laurence  
CARTAILLER Christiane  
SASSOLAT Nathalie  
MICHALLAND François  
RAYMOND Jean-Claude  
MENETRIEUX Marc

##### Commissaires suppléants :

BADEL Simon  
CLEMENCON Didier  
CANO Jean-Matthieu  
CHALAMET Alexandre  
ROUX Alexandre  
LACOUR Olivier  
BLANC Sébastien  
GONNARD Gérard

PLASSERAUD Jacques  
BASCOT Marie-France

RAVINET Jean-Louis  
BOBICHON Agnès

Domiciliés hors de la commune :

CHOMEL Geoffrey (Saint-Désirat)  
RULLIERE Raphaël (Peyraud)

MENETRIEUX Emmanuel (Maclas)  
JOUBERT Henri (Saint-Désirat)

### **8 – Election des membres du bureau d’adjudication et de la commission d’appel d’offres**

Monsieur le Maire rappelle la loi d’orientation relative à l’administration territoriale ayant pour objet la modification de la composition des bureaux d’adjudication et de la commission d’appel d’offres à la suite du renouvellement du Conseil Municipal. Lorsqu’il s’agit d’une commune de moins de 3 500 habitants, le bureau d’adjudication est constitué par le Maire, Président, par trois membres élus (au minimum) par le Conseil Municipal et par le Receveur Municipal.

**Après avoir procédé à l’élection dans les formes réglementaires,**

Le Conseil Municipal a déclaré élus les membres suivants :

Membres titulaires :

- \* **Madame BENOIT Stéphanie**
- \* **Madame SONNIER Sylvie**
- \* **Monsieur DUTEL Frédéric**
- \* **Monsieur PERRIN Yohann**

Membres suppléants :

- \* **Madame COSTE Virginie**
- \* **Madame REMILLIER Stéphanie**
- \* **Monsieur REVOL-TISSOT Benoît**
- \* **Monsieur BESSET Bernard**

### **9 – Désignation des délégués auprès du CCAS**

Monsieur le Maire expose aux conseillers qu’en raison des élections municipales qui viennent d’avoir lieu, il est nécessaire de procéder à la désignation des délégués auprès du Centre Communal d’Action Social.

Le CCAS est composé du Maire, Président, de 4 à 8 membres élu parmi et par le Conseil Municipal et de 4 à 8 membres extérieurs au Conseil Municipal, nommés par le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d’élire **8** membres au sein du Conseil Municipal et de nommer **8** membres extérieurs

- désigne les membres suivants, au sein du Conseil Municipal :

- \* **Monsieur MOULIN Norbert**
- \* **Monsieur BESSET Bernard**
- \* **Madame SONNIER Sylvie**
- \* **Monsieur LOPEZ David**
- \* **Madame POTTIER Karine**
- \* **Madame REMILLIER Stéphanie**
- \* **Madame COSTE Virginie**
- \* **Monsieur DELAPLACETTE Rémi**

### **10 – Adhésion au CAUE de l’Ardèche**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la commune adhère au CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) de l’Ardèche depuis 2002.

Il propose que la commune renouvelle son adhésion pour l’année 2020.

Le montant de la cotisation étant de 170 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition, charge le Maire de signer le bulletin d'adhésion et de procéder au mandatement de la cotisation.

#### **11 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable – année 2018**

Le syndicat est propriétaire de 530km de réseau, SAUR en est le fermier.  
L'eau reste de très bonne qualité et le prix du mètre 3 reste inchangé.

#### **12 – Désignation des délégués auprès du syndicat des eaux Annonay Serrières**

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal que la commune est adhérente au Syndicat des eaux Annonay Serrières. Le mandat des délégués de la commune ayant expiré avec celui du Conseil Municipal, il demande aux conseillers de désigner deux délégués titulaires à ce groupement intercommunal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne les délégués suivants auprès du Syndicat des eaux :

\* **Monsieur REVOL-TISSOT Benoît**

\* **Monsieur BERTHON Serge**

#### **13 – Désignation des délégués auprès du conseil communautaire de la CC Porte de DrômArdèche**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que suite aux élections municipales, il convient de nommer les délégués au sein de la Communauté de communes Porte de DrômArdèche. Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers communautaires sont désignés dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal, c'est-à-dire le Maire, puis les adjoints, puis les conseillers municipaux ayant obtenu le plus de voix lors des élections municipales.

**Après avoir procédé à l'élection du Maire et des adjoints**, le Conseil Municipal désigne :

Délégué titulaire : **Monsieur Philippe DELAPLACETTE**

Délégué suppléant : **Madame Stéphanie BENOIT**

#### **14 – Droit de préemption**

Vente d'un terrain appartenant aux conjoints MENAGER-CLOT au profit de Monsieur CHABALET, situé Route de Saint-Désirat, pour un montant de 58 000 €.  
Le conseil ne souhaite pas préempter.

#### **15 – Acquisition du foncier pour l'aménagement du square du Sonneur**

Depuis 2003, la commune de Champagne vise à bâtir une nouvelle centralité, indépendante de la RD86, et raccrocher le centre ancien aux quartiers les plus récents. Cette nouvelle centralité s'inscrit dans la démarche Ecoquartier.

Cette stratégie globale de restructuration du centre bourg se décline en trois phases :

- La phase 1 : le Cours des Champenois aujourd'hui achevé qui repose sur la création d'un espace public autour duquel s'articulent la crèche, l'école, un commerce de proximité ainsi que 15 logements locatifs sociaux en petits collectifs
- La phase 2 : le Clos des vignes également achevé qui a permis la construction de 13 logements à destination des personnes âgées et d'une salle intergénérationnelle
- La phase 3 : le square du Sonneur, à réaliser, qui consiste en la création d'un parc public végétalisé, la construction de 16 logements et la réalisation d'équipements publics (bibliothèque, salle de motricité)

Monsieur le Maire propose aux conseillers de finaliser les acquisitions foncières relatives à cette troisième phase.

Les acquisitions concernent une partie de la parcelle A 1459 d'une contenance de 1 725 m<sup>2</sup> appartenant à Madame Brigitte Dorel et incluent également les frais de notaire, les frais de reconstitution d'un mur de clôture, les frais de géomètre et la restitution de la viabilisation du terrain restant, pour un montant de 260 000 €.

Les acquisitions concernent également le rachat à Habitat Dauphinois d'une partie de la parcelle A 1462, à hauteur de 50 000 €, foncier comprenant les équipements publics (bibliothèque, salle de motricité).

**Le montant total des acquisitions s'élève à 310 000 €.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition et charge le Maire de signer toutes les pièces se rapportant à ces acquisitions.

### **16 – Informations diverses**

- Une demande de subvention est demandée par l'amical des sapeurs-pompiers d'Andance. En accord avec les règles mises en place pour la définition des subventions et après vote le Conseil souhaite donner une subvention de 160 €. Il est demandé en retour à l'amicale de venir sur le territoire de Champagne lors d'une prochaine manifestation.

- Une demande de subvention est demandée par le FC Chatelet pour l'achat de cages amovibles. Le Conseil décide d'apporter une subvention de 150 €.

- Une restitution sur le dossier des sentiers de randonnée est faite par Sylvie Sonnier. Plusieurs chemins de randonnées sont exploités sur la commune. Le sentier du Gargousson devrait relier la Cave de Saint-Désirat dès la fin des travaux.

- Une restitution du dossier des biens vacants est également faite par Sylvie Sonnier. Par arrêté du Préfet les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés. Une des parcelles est située en zone AOC Saint Joseph.

*La séance est levée à 21h45.*